



Poitiers, 6 janvier 2022

Signature de la Convention de Services Comptables et Financiers

Alain PICHON, Président du Département de la Vienne, Mylène ORANGE-LOUBOUTIN, Directrice Départementale des Finances Publiques de la Vienne et Josiane MARTIN, Payeure Départementale de la Vienne ont signé, ce jour, la Convention de Services Comptables et Financiers 2021-2023.

Était également présent Claude EIDELSTEIN, Vice-Président du Département de la Vienne en charge des Finances et l'Optimisation de la Dépense Publique.

Les Conventions de Services Comptables et Financiers (CSCF) permettent d'organiser le partenariat entre le Département de la Vienne et la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) et de le faire vivre au quotidien. Elles donnent ainsi lieu à un suivi régulier des actions décidées ensemble, dans un objectif de performance et de qualité partagé.

En janvier 2021, le Département de la Vienne et la Direction Départementale des Finances Publiques Vienne ont acté le principe de la mise en œuvre d'une nouvelle convention pour permettre de renforcer la collaboration entre les équipes et améliorer l'efficacité et la qualité des procédures de gestion financière et comptable.

La Convention de Services Comptables et Financiers 2021-2023 poursuit ainsi des enjeux d'optimisation de la qualité des comptes, de dématérialisation et de simplification administrative. Dans cette optique, la convention permet de traiter des fiches actions autour de quatre axes :

- ☑ Axe 1 # Enrichir le partenariat DDFIP/ Département de la Vienne
- ☑ Axe 2 # Optimiser le circuit de la dépense et l'encaissement des recettes
- ☑ Axe 3 # Renforcer la dématérialisation et la proposition de moyens modernes de paiement au bénéfice des usagers
- ☑ Axe 4 # Améliorer et fiabiliser les comptes

